

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Subvention d'investissement en faveur de l'association Rayon de Soleil de Pomeyrol.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Rayon de Soleil de Pomeyrol, une subvention d'équipement de 656 000 € (soit 23,56% du coût total de 2 784 222€ TTC) pour le projet de construction d'une maison d'enfants à caractère social,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de subvention d'équipement avec l'association Rayon de Soleil de Pomeyrol selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants de l'affectation sur l'autorisation de programme 2016 –22 017A comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits chapitre 204, du budget départemental 2016 (autorisation de programme 2016 –22 017 A).

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée